

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/78
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 8 novembre 2024
Date de l'affichage : 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :
M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane
M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :
DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Election de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au Syndicat mixte de la Vallée de l’Ognon (SVO) au 1^{er} janvier 2025

Suite aux délibérations des communautés de communes membres du Syndicat Intercommunautaire du Bassin de la Haute Vallée de l’Ognon (SIBHVO) et du Syndicat Mixte d’Aménagement de la Basse et moyenne Vallée de l’Ognon (SMAMBVO) majoritairement favorables à la fusion de ceux-ci, le syndicat mixte de la Vallée de l’Ognon est créé au 1^{er} janvier 2025 et une nouvelle gouvernance a été définie. La CCVM disposera de 4 délégués titulaires et de 4 délégués suppléants. Les délégués suppléants ne sont pas fléchés.

Il est proposé de procéder en séance à l’élection des nouveaux délégués à bulletins secrets.

Sont candidats en tant que délégués titulaires: PINASSAUD Gilles, MAILLET-GUY Geneviève, JACQUOT Didier, HUMBERT Patrick

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Ont obtenu :

Candidat	Nombre de voix obtenues
M. PINASSAUD Gilles	39
Mme MAILLET-GUY Geneviève	39
M. JACQUOT Didier	38
M. HUMBERT Patrick	43

Sont candidats en tant que délégués suppléants : BEURAUD Yann, VEFOND Mireille, BERCOT Françoise, LACOUR Marie-Claire.

Il est procédé au vote par boîtiers électroniques à bulletins secrets.

Ont obtenu :

Candidat	Nombre de voix obtenues
BEURAUD Yann	36
VEFOND Mireille	40
BERCOT Françoise	39
LACOUR Marie-Claire	43

Ainsi les délégués élus sont :

Délégués Titulaires	Délégués suppléants
M. PINASSAUD Gilles	BEURAUD Yann
Mme MAILLET-GUY Geneviève	VEFOND Mireille
M. JACQUOT Didier	BERCOT Françoise
M. HUMBERT Patrick	LACOUR Marie-Claire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 22 novembre 2024,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/79
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 8 novembre 2024
Date de l'affichage : 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :
M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane
M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :
DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Attribution des aides CCVM « P'tit Pass Culturel »

La Conseillère déléguée au lien social rappelle que par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : le P'tit Pass Culturel. Pouvant aller jusqu'à 50 € (délibération 2024/62 du 8 juillet 2024), cette aide accessible dès 5 ans et jusqu'à 15 ans permet de rembourser une partie des frais d'inscriptions à l'activité pratiquée.

Au dernier conseil communautaire du 30 septembre 2024, 31 aides ont été attribuées pour un montant total de 1540 €.

Au 8 novembre 2024, 121 nouveaux dossiers ont été reçus en provenance de 29 communes de la CCVM. Parmi ces dossiers, 107 dossiers sont recevables et sont soumis au vote pour un total de 5130€. 10 dossiers sont en attente en raison de pièces manquantes.

Ci-dessous tableau récapitulatif des dossiers éligibles à l'attribution de l'aide :

N° dossier	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Age	Activité pratiquée	Lieu de Pratique	Commune de résidence	Nom et Prénom du demandeur	Montant des frais d'inscription	Part. CCVM
32	COCHARD	Soah-Line	14	Danse	Marnay	Avrigny-Virey	COCHARD Cécile	80	50
33	POULET	Manon	10	Danse	Marnay	Avrigny-Virey	TISSOT Mélanie	57.5	50
34	POULET	Laurine	7	Danse	Marnay	Avrigny-Virey	TISSOT Mélanie	57.5	50
35	MIGNOT	Lily-Rose	11	Piano	Courcuire	Avrigny-Virey	MIGNOT Béatrice	486	50
36	MIGNOT	Capucine	8	Danse	Marnay	Avrigny-Virey	MIGNOT Béatrice	57.5	50
37	ROLLET	Juliette	11	Dessin/peinture	Marnay	Avrigny-Virey	ROLLET Didier	300	50
38	PASSERAT HENRIET	Eloa	5	Danse	Pesmes	Bard-lès-Pesmes	PASSERAT HENRIET Amélie	195	50
39	FAURE	Lila	15	Piano	Gray	Bard-lès-Pesmes	FAURE Aude	680	50
40	FAURE	Camille	11	Clarinette	Marnay	Bard-lès-Pesmes	FAURE Aude	662	50
41	DESCHAMPS	Anaëlle	11	Hip Hop	Jallerange	Cordiron	LAVAUX Emmanuelle	180	50
42	DESCHAMPS	Dorian	8	Hip Hop	Jallerange	Cordiron	LAVAUX Emmanuelle	150	50
43	MASSUCCI	Lison	8	Piano	Courcuire	Burgille	PLOYER Camille	486	50
44	MAREY	Liza	15	Danse	Besançon	Burgille	GUERARD Béatrice / MAREY Pascal	455	50
45	BAUDIN	Elysa	9	Hip Hop	Pesmes	Bresilley	GROS Kelly	180	50
46	BAUD	Mia	13	Piano	Marnay	Bresilley	ROULIE Fabienne	680	50
47	SUAU	Lucile	13	Danse	Marnay	Brussey	SUAU Philippe / DA SILVA Manuela	50	50
48	SUAU	Juliette	8	Danse	Marnay	Brussey	SUAU Philippe / DA SILVA Manuela	50	50

49	DARBONNAT	Floryne	8	Street Dance	Marnay	Brussey	ALBERTINI Justine	300	50
50	GIRARD	Laura	8	Hip Hop	Etuz	Brussey	RIVERO Edith	190	50
51	GIRARD	Maëva	12	Hip Hop	Etuz	Brussey	RIVERO Edith	190	50
52	DA EIRA LOPES	Eléna	8	Hip Hop	Jallerange	Brussey	DA EIRA LOPES Bruno	180	50
53	BOUSSEAU	Chloé	6	Zumba	Emagny	Chambornay-lès-Pin	MORLEC BOUSSEAU Aline	175	50
54	BERTHEMY	Morgane	12	Danse	Manrnay	Chancey	MANTEAU Virginie	50	50
55	BERTHEMY	Lou	9	Danse	Manrnay	Chancey	MANTEAU Virginie	50	50
56	BERTHEMY	Charlie	7	Danse	Manrnay	Chancey	MANTEAU Virginie	50	50
57	MALATIER	Angèle	11	Danse	Marnay	Chancey	DENIZOT Samantha	57.5	50
58	BURGY	Bérénice	12	Piano	Domicile	Chancey	BURGY - LONGET Lucie	640	50
59	BURGY	Elouan	14	Batterie	Domicile	Chancey	BURGY - LONGET Lucie	640	50
60	BURGY	Romane	8	Danse	Fresnes St Mames	Chancey	BURGY - LONGET Lucie	195	50
61	BOUVET	Sarah	10	Danse	Marnay	Chenevrey	JEUNE Lucine	80	50
62	BOUVET	Valentine	15	HIP HOP	Jallerange	Chenevrey	JEUNE Lucine	180	50
63	GIBEAU	Anna	6	Danse	Marnay	Chenevrey	GIBEAU Grégory	80	50
64	DEBOIS	Gaspard	11	HIP HOP	Jallerange	Chenevrey	DEBOIS Mathilde	180	50
65	VELLAY	Enora	8	Danse	Marnay	Chenevrey	BARRET Cindy	80	50
66	VINCENT	Loïs	7	Piano	Saint Vit	Corcelles Ferrères	VINCENT Margaux	575	50
67	COHN GALMICHE	Illéana	15	Danse	Marnay	Courcuire	GALMICHE Charline	80	50
68	SEGUIN	Noëlie	6	Danse	Marnay	Cult	SEGUIN Audrey	80	50

69	BARBIER	Mallaury	10	Danse	Marnay	Cult	BARBIER Laëtitia	57.5	50
70	BARBIER	Salomé	5	Danse	Marnay	Cult	BARBIER Laëtitia	57.5	50
71	LUCIANI	Soline	10	Piano	Courcuire	Cult	LUCIANI Jean-Baptiste	679	50
72	MOINE	Clémentine	6	Danse	Marnay	Cult	FONTAINE Coralie	80	50
73	GROZ	Lucile	14	Danse	Marnay	Emagny	GROZ Edwige	57.5	50
74	GAUMIER	Oscar	12	Dessin/ Peinture	Emagny	Emagny	GAUMIER Fabien	300	50
75	LEGEC	Maelyne	9	Danse	Marnay	Emagny	LEGEC Manon	80	50
76	TISSERAND	Mélina	12	Hip Hop	Etuz	Emagny	TISSERAND-REGAZZONI Tiffany	190	50
77	TISSERAND	Kélya	10	Hip Hop	Etuz	Emagny	TISSERAND-REGAZZONI Tiffany	190	50
78	CRETIN	Rose	8	Théâtre	Besançon	Emagny	NARDIN Maryline	178	50
79	LABOURO	Alice	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Etrabonne	FAIVRE Amélie	40	40
80	VINIT	Iléa	12	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Etrabonne	VINIT Julie	40	40
81	VINIT	Lise	10	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Etrabonne	VINIT Julie	40	40
82	GROSJEAN	Noémie	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Etrabonne	TARDEVET Gaelle	40	40
83	PETIT	Gabriel	8	Piano	Marnay	Gézier	PETIT Alexandre	680	50
84	CHEVANNE	Antoine	12	Dessin/ Peinture	Marnay	Hugier	CHEVANNE David	300	50
85	JACOT	Mélissa	10	Formation musique clarinette	Gray	Jallerange	GAIFFE Emilie	662	50
86	MORETTO	Judith	8	Poterie		Lavernay	MORETTO Loïc	86	50
87	CLERC	Anna	15	Clavecin	Besançon	Lantenne Vertière	CLERC LAETITIA	544.36	50

88	CLERC	Isalys	13	Danse	Besançon	Lantenne Vertière	CLERC LAETITIA	544.36	50
89	MEISSNER	Mya	6	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Lantenne Vertière	CHISSAC Mélanie	40	40
90	VERMOT GAUCHY	Mia	7	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Lantenne Vertière	VERMOT GAUCHY Charlotte	40	40
91	GROSJEAN	Noémie	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Lantenne Vertière	TARDEVET Gaëlle	40	40
92	MOUNIER	Noémie	11	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Lantenne Vertière	MOUNIER Jérémie	40	40
93	MOUNIER	Clarysse	10	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Lantenne Vertière	MOUNIER Jérémie	40	40
94	BARBE	Manon	9	Street Dance	Marnay	Marnay	VEFOND Emeline	300	50
95	GAY	Clémence	11	Piano	Marnay	Marnay	FRYS Pauline	680	50
96	GAY	Louise	8	Flûte traversière	Courcuire	Marnay	FRYS Pauline	486	50
97	SCHOLER	Noémi	13	Piano	Courcuire	Marnay	SCHOLER Sandra	679.2	50
98	VEFOND	Tyméo	7	Hip Hop	Jallerange	Marnay	VEFOND Marlène	180	50
99	VEFOND	Yanis	10	Hip Hop	Jallerange	Marnay	VEFOND Marlène	180	50
100	BEY	Eloïse	8	Danse	Marnay	Marnay	BEY Alicia	80	50
101	MARTIN	Eloïse	11	Piano	Marnay	Marnay	BATOZ Florence	680	50
102	BARBIER	Nina	6	Danse	Marnay	Marnay	VIEY Mélanie	80	50
103	MARESCHAL	Lola	12	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	MARESCHAL Stéphane	40	40
104	DERAIN	Romane	11	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	JANDOT Nathalie	40	40
105	DERAIN	Capucine	14	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	JANDOT Nathalie	40	40
106	BARBIER	Inès	10	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	BARBIER Amandine	40	40
107	LAMBLA	Lya	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	JANDOT Catherine	40	40

108	LAMBLA	Aylie	8	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	JANDOT Catherine	40	40
109	PALLAUD	Ambre	7	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	PALLAUD Laure	40	40
110	PALLAUD	Rose	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	PALLAUD Laure	40	40
111	BAYARDON	Mégane	10	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	BAYARDON Hélène et Damien	40	40
112	MOMY	Eline	11	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	MOMY Audeline	40	40
113	PREDINE	Clémence	9	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	DEBUYSER Lucie	40	40
114	PREDINE	Léa	7	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	DEBUYSER Lucie	40	40
115	VERNEREY	Michelle	10	Expression corporelle et musicale	Lantenne Vertière	Mercey Le Grand	VERNEREY Thomas	40	40
116	REGAZZONI	Cara	7	Hip Hop	Etuz	Moncley	BOUTALEB Maud	190	50
117	AEGERTER	Benjamin	10	Piano	Domicile	Montagney	BAICHE Caroline	544	50
118	FUMAGALLI	Léane	7	Danse	Pesmes	Montagney	FUMAGALLI Angélique	180	50
119	JMAMMOU	Rayhan	9	Hip Hop	Pesmes	Montagney	FOUROT Laura	180	50
120	RICHARDOT	Mathias	10	Hip Hop	Pesmes	Montagney	RICHARDOT Charlotte et Frédéric	180	50
121	GONCALVES	Inès	5	Danse	Pesmes	Montagney	GONCALVES Alexia	195	50
121	SILLANFEST	Lana	14	Dessin	Emagny	Pin	SILLANFEST Aurore	300	50
123	DUCRET	Albane	8	Dessin	Emagny	Pin	DUCRET Yannick	300	50
124	COLLETTE	Elyna	10	Danse	Marnay	Placey	COLLETTE Aurélia	80	50
125	BARCON	Louna	10	Danse	Marnay	Recologne	BARCON Angélique	80	50
126	SINIDALDI	Lina	10	Danse	Marnay	Recologne	VOINET Sophie	80	50
127	LAFORET-AST	Agathe	14	Théâtre improvisation	Pelousey	Recologne	LAFORET-AST Julie	148	50
128	PIERRAT	Mattéo	10	Hip Hop	Jallerange	Recologne	PIERRAT Magalie	180	50

129	CHATELAIN	Clément	8	Hip Hop	Jallerange	Recologne	CHATELAIN Estelle	180	50
130	ROUSSY	Sarah	9	Danse	Marnay	Recologne	SCEUR Delphine	57.5	50
131	TRAMCOURT	Margot	10	Danse	Marnay	Recologne	DEBELLEMANIERE Sophie	57.5	50
132	TRAMCOURT	Lise	6	Danse	Marnay	Recologne	DEBELLEMANIERE Sophie	57.5	50
133	GROSJEAN	Marion	9	Danse	Pirey	Recologne	ROY Isabelle	90	50
134	EUVARD	Alice	8	Dessin	Emagny	Sauvagney	TOURNIER Charlene	300	50
135	BAROUIN	Léonie	11	Piano/chant	Courcuire	Sornay	BAROUIN Sabrina	486	50
136	MAURIVARD	Zélie	15	Pratique instrument	Francois	Villers Buzon	FAIVRE Caroline	440	50
137	BARTHELEMY	Rose	10	Hip Hop	Etuz	Vregille	LOICHOT Magali	190	50
138	PAILLARD	Lya	7	Danse	Marnay	Vregille	PAILLARD Corinne	80	50
TOTAL								5130	

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention) des membres votants :

- D'attribuer les aides CCVM « P'tit Pass Culturel » suivant le tableau détaillé ci-dessus,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 22 novembre 2024

Le Président,

Thierry MALESIEUX

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/80
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 8 novembre 2024
Date de l'affichage : 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane
M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Budget Principal 2024 - Décision Modificative n°2

Le Vice-Président en charge des finances explique qu'il n'a pas été suffisamment prévu de crédits pour les charges de personnels au chapitre 012. Par ailleurs suite à la dissolution du SIVOS de Villers-Buzon, les opérations comptables non budgétaires d'intégration partielle de l'actif/passif/trésorerie dans le budget principal de la CCVM ont été comptabilisées. A la demande du SGC, il convient de prendre par délibération l'affectation des résultats correspondants.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	1 436.24 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	1 436.24 €	0.00 €
D-6332-020 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-211 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-213 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-281 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-331 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-4221 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-4228 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-211 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-212 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-213 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-281 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-331 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-338 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-4221 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-4228 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-64 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-213 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-331 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-4228 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-211 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-212 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-213 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-281 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-331 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-4228 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-331 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-4228 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-281 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	60 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7473-64 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 436,24 €
R-747888-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 100,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 536.24 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	60 100.00 €	1 436.24 €	61 536.24 €

INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13461-020 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13361-020 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'Investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 094.25 €	7 094.25 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		65 100.00 €		65 100.00 €

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention) des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2024, dans le cadre du budget principal, les écritures énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le 26 novembre 2024,

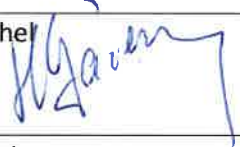
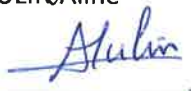
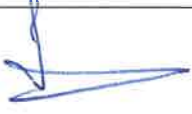
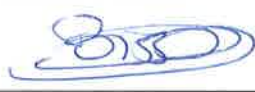
Le Président,

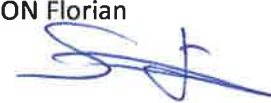
MALESIEUX Thierry



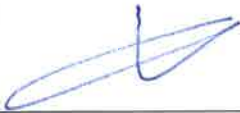
**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Communauté de Communes du Val Marnaysien
Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2024
A la salle des fêtes de Sornay

COMMUNE	DELEGUES SIGNATURE	SUPPLEANT
AVRIGNEY-VIREY	CREUX Gérard 	BELLENEY Sylvie
BARD LES PESMES	HENRIET Christophe Excuse paron à N. JACQUOT	HENRIET Lucie
BAY	GAILLARD Michel 	GIRARD Marie-Jeanne
BEAUMOTTE LES PIN	SAUVIN Laurent 	SENEILLON Lucienne
BERTHELANGE	DUPONT Marc 	CAGNION Stéphane
BONBOILLON	MULIN Aline 	SAUTENET Dominique
BRESILLEY	JACQUOT Didier 	VUILLET Christine
BRUSSEY	RENAUDOT Claude 	BELUCHE Robert
BURGILLE	DECOSTERD Thierry 	
	CUSSEY Michel Excuse	
CHAMBORNAY LES PIN	BOISSON Gaëlle 	DEL GROSSO Pascal 
CHANCEY	GAUTHIER André Excuse paron à N. NATHANIELX	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel 	STRAUB Marie-Thérèse

CHENEVREY ET MOROGNE	BALLOT Noël 	FRICHET Jean-Luc
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT Fabrice Excuse pour un aïné COQUARD	LOCATELLI Jean
CORCELLES-FERRIERES	SIMON Florian 	GRIVET Manuel
CORCONDRAV	POURET Daniel 	REGNIER Marcel
COURCHAPON	HUMBERT Patrick 	ARNOUD Corinne
COURCUIRE	VEFOND Mireille 	AVENIA Antonio
CUGNEY	BRAICHOTTE Jean-Pierre 	BURGY Marie-Odile
CULT	LETONDAL Marc 	
EMAGNY	DARDELIN Martial 	
	COTTIN Antoine 	
ETRABONNE	PHARISAT Alexandra 	AMIET Sébastien
FERRIERES-LES-BOIS	TOURNIER Christian 	NECTOUX Pascal
FRANEY	DOBRO Christophe 	CORREIA Evelyne
GEZIER ET FONTENELAY	MIGNEROT Vincent 	PETIT Alexandre
HUGIER	LACOUR Marie-Claire 	CHEVANNE David

JALLERANGE	PINASSAUD Gilles	PINARD Laurent
LANTENNE-VERTIERE	MALESTIEUX Thierry	
	MAILLET-GUY Geneviève	
LAVERNAY	PELOT Alain	
	STIRNEMANN Claude	
LE MOUTHEROT	THEUREL Alain	JULIEN Valérie
MALANS	GAUGRY Michel	BENEZET Annick
MARNAY	BALLOT Vincent	
	BERCOT Françoise	
	ZANGIACOMI Pierre Excuse	
	GROSJEAN Sandrine	
	RONDOT Jeremy	
	MERCIER Mélanie	
MERCEY-LE-GRAND	AUBRY Didier	
	ANTOINE Christel	

MONCLEY	MEUTELET Patrick	ANDRE Simone 
MONTAGNEY	BEURAUD Yann 	
	NOIRMAIN Jocelyn	
MOTÉY-BESUCHE	PETIGNY Maxime	DENIZOT Patrick
PIN	COMBEAU Patrick Excuse pour moi à N. Voirin 	
	VOIRIN Stéphane 	
PLACEY	REIGNEY Frédéric 	GENDREAU Dominique 
RECOLOGNE	MEYER Daniel Excuse pour moi à N. BRUCKERT	
	BRUCKERT Jean-Pierre 	
RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia 	BOHIN Laurent
SAUVAGNEY	DUCRET Pascal 	DUCRET Dominique
SORNAY	MARCHAL François 	ALLIOT Benoit
TROMAREY	CUINET Catherine 	MANGARD Patrick
VILLERS-BUZON	DOUBEY Boris	FLEURIAU Jennifer
VREGILLE	ABISSE Jean-François	MEILLER Patrick

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/80
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents : 40
Nombre de membres votants : 45
Nombre de membres absents : 18
Date de la convocation : 8 novembre 2024
Date de l'affichage : 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre
M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier
M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane
M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre
M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie
M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Budget Principal 2024 - Décision Modificative n°2

Le Vice-Président en charge des finances explique qu'il n'a pas été suffisamment prévu de crédits pour les charges de personnels au chapitre 012. Par ailleurs suite à la dissolution du SIVOS de Villers-Buzon, les opérations comptables non budgétaires d'intégration partielle de l'actif/passif/trésorerie dans le budget principal de la CCVM ont été comptabilisées. A la demande du SGC, il convient de prendre par délibération l'affectation des résultats correspondants.

Le Vice-Président propose au conseil communautaire de régulariser les écritures comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	1 436.24 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	1 436.24 €	0.00 €
D-6332-020 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-211 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-213 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-281 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-331 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-4221 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6332-4228 : Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-211 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-212 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-213 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-281 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-331 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-338 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-4221 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-4228 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-64 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-213 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-331 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	8 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-4228 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-020 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-211 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-212 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-213 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	4 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-281 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-331 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	8 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64138-4228 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-331 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-4228 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	1 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-281 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	60 100.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7473-64 : Participations départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 436,24 €
R-747888-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	55 100,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 536.24 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	60 100.00 €	1 436.24 €	61 536.24 €

INVESTISSEMENT				
D-001-020 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13461-020 : Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-13361-020 : Fonds équip. amort. - Dotation équipement territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL 13 : Subventions d'Investissement	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 094.25 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	2 094.25 €	7 094.25 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		65 100.00 €		65 100.00 €

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 1 abstention) des membres votants :

- De voter pour l'exercice 2024, dans le cadre du budget principal, les écritures énoncées ci-dessus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le 26 novembre 2024,

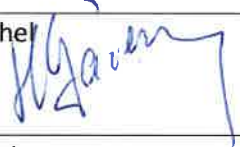
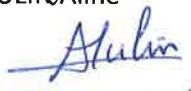
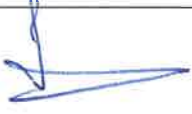
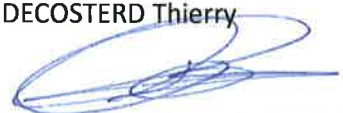
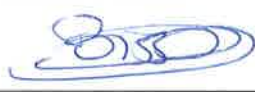
Le Président,

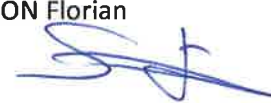
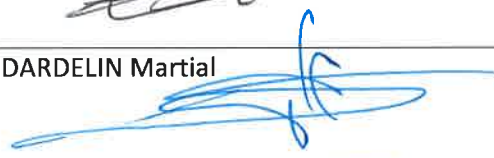
MALESIEUX Thierry



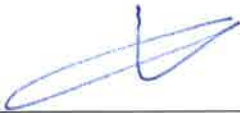
**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Communauté de Communes du Val Marnaysien
Conseil Communautaire en date du 18 novembre 2024
A la salle des fêtes de Sornay

COMMUNE	DELEGUES SIGNATURE	SUPPLEANT
AVRIGNEY-VIREY	CREUX Gérard 	BELLENEY Sylvie
BARD LES PESMES	HENRIET Christophe Excuse paron à N. JACQUOT	HENRIET Lucie
BAY	GAILLARD Michel 	GIRARD Marie-Jeanne
BEAUMOTTE LES PIN	SAUVIN Laurent 	SENEILLON Lucienne
BERTHELANGE	DUPONT Marc 	CAGNION Stéphane
BONBOILLON	MULIN Aline 	SAUTENET Dominique
BRESILLEY	JACQUOT Didier 	VUILLET Christine
BRUSSEY	RENAUDOT Claude 	BELUCHE Robert
BURGILLE	DECOSTERD Thierry 	
	CUSSEY Michel Excuse	
CHAMBORNAY LES PIN	BOISSON Gaëlle 	DEL GROSSO Pascal 
CHANCEY	GAUTHIER André Excuse paron à N. NATHANIELX	FOUSSERET-DENIZOT Patrick
CHAUMERCENNE	LANDEAU Emmanuel 	STRAUB Marie-Thérèse

CHENEVREY ET MOROGNE	BALLOT Noël 	FRICHET Jean-Luc
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	BIGOT Fabrice Excuse pour un aïné COQUARD	LOCATELLI Jean
CORCELLES-FERRIERES	SIMON Florian 	GRIVET Manuel
CORCONDRAV	POURET Daniel 	REGNIER Marcel
COURCHAPON	HUMBERT Patrick 	ARNOUD Corinne
COURCUIRE	VEFOND Mireille 	AVENIA Antonio
CUGNEY	BRAICHOTTE Jean-Pierre 	BURGY Marie-Odile
CULT	LETONDAL Marc 	
EMAGNY	DARDELIN Martial 	
	COTTIN Antoine 	
ETRABONNE	PHARISAT Alexandra 	AMIET Sébastien
FERRIERES-LES-BOIS	TOURNIER Christian 	NECTOUX Pascal
FRANEY	DOBRO Christophe 	CORREIA Evelyne
GEZIER ET FONTENELAY	MIGNEROT Vincent 	PETIT Alexandre
HUGIER	LACOUR Marie-Claire 	CHEVANNE David

JALLERANGE	PINASSAUD Gilles	PINARD Laurent
LANTENNE-VERTIERE	MALESTIEUX Thierry	
	MAILLET-GUY Geneviève	
LAVERNAY	PELOT Alain	
	STIRNEMANN Claude	
LE MOUTHEROT	THEUREL Alain	JULIEN Valérie
MALANS	GAUGRY Michel	BENEZET Annick
MARNAY	BALLOT Vincent	
	BERCOT Françoise	
	ZANGIACOMI Pierre Excuse	
	GROSJEAN Sandrine	
	RONDOT Jeremy	
	MERCIER Mélanie	
MERCEY-LE-GRAND	AUBRY Didier	
	ANTOINE Christel	

MONCLEY	MEUTELET Patrick	ANDRE Simone 
MONTAGNEY	BEURAUD Yann 	
	NOIRMAIN Jocelyn	
MOTÉY-BESUCHE	PETIGNY Maxime	DENIZOT Patrick
PIN	COMBEAU Patrick Excuse pour moi à N. Voirin 	
	VOIRIN Stéphane 	
PLACEY	REIGNEY Frédéric 	GENDREAU Dominique 
RECOLOGNE	MEYER Daniel Excuse pour moi à N. Bruckert	
	BRUCKERT Jean-Pierre 	
RUFFEY-LE-CHATEAU	COQUARD Patricia 	BOHIN Laurent
SAUVAGNEY	DUCRET Pascal 	DUCRET Dominique
SORNAY	MARCHAL François 	ALLIOT Benoit
TROMAREY	CUINET Catherine 	MANGARD Patrick
VILLERS-BUZON	DOUBEY Boris	FLEURIAU Jennifer
VREGILLE	ABISSE Jean-François	MEILLER Patrick

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/81
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date de l'affichage : 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane

M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec le centre de gestion de la Haute-Saône

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, non encore codifié,
- Vu l'article L 452-30 du code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris en application du deuxième alinéa de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Président rappelle :

- que la CCVM, par la délibération du 12 février 2024, a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône afin de négocier un ou plusieurs contrats

d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, par application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Président présente les résultats obtenus par le Centre de gestion pour la CCVM :

Agents CNRACL					Agents IRCANTEC
Décès	Accident de service – Maladie imputable au service	Longue maladie / longue durée	Maternité, paternité, adoption	Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique	Accidents du travail, maladies professionnelles
	SANS FRANCHISE	SANS FRANCHISE	SANS FRANCHISE	AVEC FRANCHISE DE 15 JOURS FERMES PAR ARRET	Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, paternité, adoption, d'accident non professionnel
					SANS FRANCHISE SAUF FRANCHISE DE 15 JOURS FERMES PAR ARRET EN MALADIE ORDINAIRE
0.23%	2.34%	2.00%	0.68%	3.08%	
8.33%					1.10%

Le contrat a été attribué à la compagnie CNP assurance avec Relyens comme courtier.

La durée du contrat est de 4 ans avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2025 en capitalisation avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Le Président présente la convention de gestion entre l'EPCI et le CDG70 qui détaille, entre autres, les missions et le rôle de chacune des parties.

- o que le Centre de Gestion réalise une mission facultative. Il assure l'interface entre la collectivité et l'assureur. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents des contrats et le tiers de confiance des parties en présence tout au long de la période contractuelle.
- o que le Centre de Gestion réalise notamment les missions suivantes :
 - Souscription et suivi de l'exécution des contrats d'assurance :
 - Réalisation d'un marché public de prestations de services assurances,
 - Suivi de l'exécution du contrat notamment par le contrôle de la gestion dudit contrat et des statistiques,
 - Mise en place de mesures de suivi et d'accompagnement,
 - Étude et validation des aménagements postérieurs éventuels des contrats (renégocie, le cas échéant, les conditions avec le titulaire ou relance le marché).
 - Éléments statistiques :
 - Vérification des dossiers statistiques,
 - Suivi de l'évolution de la sinistralité,
 - Diffusion d'informations statistiques relatives à la sinistralité, Alertes en cas de dégradation de la sinistralité.

➤ Relations avec les collectivités :

- Informations et échanges permanents avec les adhérents,
 - Suivi administratif des adhésions et souscriptions,
 - Assistance et conseils aux adhérents notamment sur l'utilisation de leur contrat,
 - Médiation auprès de l'assureur (intervention en cas de désaccord, de difficulté de prise en charge...),
 - Organisation de journées de formation et d'information,
 - Envoi de documents concernant les contrats.
- que cette mission facultative réalisée par le Centre de gestion sera financée par la CCVM à hauteur de 1% de la cotisation perçue par l'Assureur. Ce pourcentage sera figé sur toute la durée du contrat et concernera exclusivement le contrat CNRACL.

Le rapport du Président étant entendu,

Le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de Relyens,
- d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précisent que les crédits sont inscrits au budget,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 22 novembre 2024,

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/82
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date de l'affichage : 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane

M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du centre de gestion de la Haute-Saône

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Président expose :

- ⇒ qu'afin d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et pour aider à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des

restrictions médicales ou en situation de handicap, le CDG70 propose un service intitulé « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » avec lequel il est possible de conventionner,

- ⇒ que ce service est composé d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonome, assistante sociale,
- ⇒ que l'adhésion à ce service permet, par ailleurs, de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du CDG de Haute-Saône,
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou précise que les crédits sont inscrits au budget,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

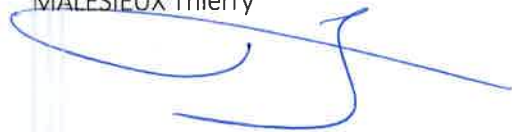
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 22 novembre 2024,

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/83
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date de l'affichage : 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane

M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Président expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la CCVM).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont l'EPCI dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités/EPCI volontaires basés dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre communauté de communes dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, le président propose d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

Le président propose à l'assemblée :

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

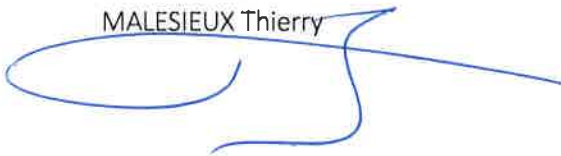
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de l'EPCI;
- d'autoriser le président ou son représentant à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- d'autoriser le président à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de l'EPCI.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 22 novembre 2024,

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2024/84
Département HAUTE-SAONE		Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de membres votants : 45

Nombre de membres absents : 18

Date de la convocation : 8 novembre 2024

Date de l'affichage : 29 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 20h30 les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Sornay.

Absents excusés :

M. CUSSEY Michel, ZANGIACOMI Pierre

M. HENRIET Christophe pouvoir à M. JACQUOT Didier

M. GAUTHIER André pouvoir à M. MALESIEUX Thierry

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. COMBEAU Patrick pouvoir à M. VOIRIN Stéphane

M. MEYER Daniel pouvoir à M. BRUCKERT Jean-Pierre

M. THEUREL Alain remplacé par sa suppléante Mme JULIEN Valérie

M. MEUTELET Patrick remplacé par sa suppléante Mme ANDRE Simone

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

Absents :

DOBRO Christophe, MIGNEROT Vincent, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, BALLOT Vincent, RONDOT Jérémy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn, PETIGNY Maxime, DOUBEY Boris, ABISSE Jean-François

Secrétaire de séance : M. BEURAUD Yann

Objet : attribution d'une convention de participation pour le risque prévoyance en partenariat avec le centre de gestion de la Haute-Saône

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L827-7 et suivant du code général de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 1^{er} juillet 2021, pour la participation à la consultation.

Vu l'avis sur les offres du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône en date du 28 septembre 2021.

Sous réserve de l'avis du comité technique de l'établissement pour l'adhésion et le montant de la participation financière.

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, l'établissement a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur Mutuelle nationale territoriale (MNT).

Dans un but d'intérêt social, l'établissement souhaite moduler sa participation, en prenant en compte le revenu des agents.

En application des critères retenus, les montants mensuels par catégorie d'agent de la participation sont fixés comme suit :

Traitement de base indiciaire	Participation employeur
De 0 à 800 €	7 €
De 801 à 1100 €	9 €
De 1101 à 1300 €	11 €
De 1301 à 1600 €	13 €
De 1601 à 2000 €	16 €
De 2001 à 4000 €	20 €

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants :

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de l'EPCI,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier ou tout document utile afférant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 29 novembre 2024,

Le Président,
MALESIEUX Thierry

